

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°A-1.1

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

5 *Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Christophe PIERCY, M. Lionel LADA, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS  
REPRESENTES**

9 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, Mme Florence HAYE donne pouvoir à M. David PROULT.*

**SECRETAIRE**

*Rabia BERRAI*

**OBJET**

Attribution de subventions - lauréats de l'appel à projet ' A vos plumes citoyens.nes. '  
-Association Bondy Blog

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération B 7 du Conseil municipal en date du 7 octobre 2021, approuvant le règlement intérieur de l'appel à projet "A vos plumes citoyens.nes"

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que l'éducation aux médias doit permettre à chaque citoyen de s'informer et d'exercer son esprit critique : comprendre et utiliser les médias, traditionnels ou non, innovants, repérer des *fake news*, produire et diffuser des contenus de façon responsable ;

Considérant que, dans un monde toujours plus saturé d'images et d'informations, la Commune de Saint-Denis souhaite faire de la pluralité de l'information et de l'éducation aux médias et à l'image une priorité pour les usagers du territoire dionysien, tous publics confondus ;

Considérant que dans ce contexte, un appel à projet doté d'une enveloppe pouvant aller jusqu'à 100 000€ en fonctionnement a été créé et par la délibération B 7 du 7 octobre 2021 susvisée, le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projet;

Considérant que cet appel à projet bénéficie notamment aux associations (loi 1901), structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) au sens de l'article 1 de la loi du 31 juillet 2014, associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique qui répondent à une visée non lucrative ; aux collèges et lycées, conformément à l'article R421-58 du code de l'éducation ; aux écoles conformément à l'article L212-10 du code de l'éducation.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération B 7 du Conseil municipal du 7 octobre 2021 susvisée,

Considérant que l'association Bondy Blog, a proposé de créer une maison du Bondy Blog éphémère, centre d'éducation aux médias et à l'information,

Considérant qu'il convient d'attribuer à cette association une subvention en fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets « à vos plumes citoyens » et de conclure une convention à cet égard,

**DELIBERE:**

**ARTICLE 1 :** ATTRIBUE une subvention en fonctionnement d'un montant de 10 000 € (dix mille euros) à l'association Bondy Blog, dans le cadre de l'appel à projets « à vos plumes citoyens »

**ARTICLE 2 :** APPROUVE la convention à signer avec l'association Bondy Blog, ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre de l'appel à projet A vos plumes citoyens et AUTORISE le Maire à la signer;

**ARTICLE 3 :** Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 50,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317661-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°A-1.2

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

5 *Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Christophe PIERCY, M. Lionel LADA, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS  
REPRESENTES**

9 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, Mme Florence HAYE donne pouvoir à M. David PROULT.*

**SECRETAIRE**

*Rabia BERRAI*

**OBJET**

Attribution de subventions - lauréats de l'appel à projet ' A vos plumes citoyens.nes. '  
- Association Saint-Denis Photojournalisme

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération B 7 du Conseil municipal en date du 7 octobre 2021, approuvant le règlement intérieur de l'appel à projet "A vos plumes citoyens.nes"

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que l'éducation aux médias doit permettre à chaque citoyen de s'informer et d'exercer son esprit critique : comprendre et utiliser les médias, traditionnels ou non, innovants, repérer des *fake news*, produire et diffuser des contenus de façon responsable ;

Considérant que, dans un monde toujours plus saturé d'images et d'informations, la Commune de Saint-Denis souhaite faire de la pluralité de l'information et de l'éducation aux médias et à l'image une priorité pour les usagers du territoire dionysien, tous publics confondus ;

Considérant que dans ce contexte, un appel à projet doté d'une enveloppe pouvant aller jusqu'à 100 000€ en fonctionnement a été créé et par la délibération B 7 du 7 octobre 2021 susvisée, le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projet;

Considérant que cet appel à projet bénéficie notamment aux associations (loi 1901), structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) au sens de l'article 1 de la loi du 31 juillet 2014, associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique qui répondent à une visée non lucrative ; aux collèges et lycées, conformément à l'article R421-58 du code de l'éducation ; aux écoles conformément à l'article L212-10 du code de l'éducation.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération B 7 du Conseil municipal du 7 octobre 2021 susvisée,

Considérant que **l'association Saint-Denis Photojournalisme**, a proposé de mener une réflexion sur le photojournalisme et sur la place des images dans l'information au XXIème siècle,

Considérant qu'il convient d'attribuer à cette association une subvention en fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets « à vos plumes citoyens » et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention en fonctionnement d'un montant de 5 300 € (cinq mille trois cent euros) à l'association Saint-Denis Photojournalisme, dans le cadre de l'appel à projets « à vos plumes citoyens »

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association Saint-Denis Photojournalisme, ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre de l'appel à projet à vos plumes citoyens et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 50,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317662-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°A-1.3

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

5 *Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Christophe PIERCY, M. Lionel LADA, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS  
REPRESENTES**

9 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, Mme Florence HAYE donne pouvoir à M. David PROULT.*

**SECRETAIRE**

*Rabia BERRAI*

**OBJET**

Attribution de subventions - lauréats de l'appel à projet ' A vos plumes citoyens.nes. '  
-Collège Iqbal Masih

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération B 7 du Conseil municipal en date du 7 octobre 2021, approuvant le règlement intérieur de l'appel à projet "A vos plumes citoyens.nes"

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que l'éducation aux médias doit permettre à chaque citoyen de s'informer et d'exercer son esprit critique : comprendre et utiliser les médias, traditionnels ou non, innovants, repérer des *fake news*, produire et diffuser des contenus de façon responsable ;

Considérant que, dans un monde toujours plus saturé d'images et d'informations, la Commune de Saint-Denis souhaite faire de la pluralité de l'information et de l'éducation aux médias et à l'image une priorité pour les usagers du territoire dionysien, tous publics confondus ;

Considérant que dans ce contexte, un appel à projet doté d'une enveloppe pouvant aller jusqu'à 100 000€ en fonctionnement a été créé et par la délibération B 7 du 7 octobre 2021 susvisée, le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projet;

Considérant que cet appel à projet bénéficie notamment aux associations (loi 1901), structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) au sens de l'article 1 de la loi du 31 juillet 2014, associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique qui répondent à une visée non lucrative ; aux collèges et lycées, conformément à l'article R421-58 du code de l'éducation ; aux écoles conformément à l'article L212-10 du code de l'éducation.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération B 7 du Conseil municipal du 7 octobre 2021 susvisée,

Considérant que le Collège Iqbal Masih, établissement public d'enseignement secondaire, a proposé de mener une réflexion sur le photojournalisme et sur la place des images dans l'information au XXIème siècle,

Considérant qu'il convient d'attribuer à cet établissement public une subvention en fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets « à vos plumes citoyens » et de conclure une convention à cet égard,

#### DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention en fonctionnement d'un montant de 5 300 € (cinq mille trois cent euros) au Collège Iqbal Masih, établissement public d'enseignement secondaire, dans le cadre de l'appel à projets « à vos plumes citoyens »

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec le Collège Iqbal Masih, établissement public d'enseignement secondaire, ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre de l'appel à projet à vos plumes citoyens et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 50,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317663-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°A-1.4

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 5 *Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Christophe PIERCY, M. Lionel LADA, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 9 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, Mme Florence HAYE donne pouvoir à M. David PROULT.*

**SECRETAIRE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Attribution de subventions - lauréats de l'appel à projet ' A vos plumes citoyen.nes. '  
- Association Dessine-moi 2024

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération B 7 du Conseil municipal en date du 7 octobre 2021, approuvant le règlement intérieur de l'appel à projet "A vos plumes citoyens.nes"

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que l'éducation aux médias doit permettre à chaque citoyen de s'informer et d'exercer son esprit critique : comprendre et utiliser les médias, traditionnels ou non, innovants, repérer des *fake news*, produire et diffuser des contenus de façon responsable ;

Considérant que, dans un monde toujours plus saturé d'images et d'informations, la Commune de Saint-Denis souhaite faire de la pluralité de l'information et de l'éducation aux médias et à l'image une priorité pour les usagers du territoire dionysien, tous publics confondus ;

Considérant que dans ce contexte, un appel à projet doté d'une enveloppe pouvant aller jusqu'à 100 000€ en fonctionnement a été créé et par la délibération B 7 du 7 octobre 2021 susvisée, le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projet;

Considérant que cet appel à projet bénéficie notamment aux associations (loi 1901), structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) au sens de l'article 1 de la loi du 31 juillet 2014, associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique qui répondent à une visée non lucrative ; aux collèges et lycées, conformément à l'article R421-58 du code de l'éducation ; aux écoles conformément à l'article L212-10 du code de l'éducation.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération B 7 du Conseil municipal du 7 octobre 2021 susvisée,

Considérant que l'association Dessine-moi 2024 a proposé de réaliser un magazine sportif autour des J.O.P et un site internet dédié.

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention en fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets « à vos plumes citoyens » et de conclure une convention à cet égard,

DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention en fonctionnement d'un montant de 15 000€ (quinze mille euros) à l'association Dessine-moi 2024 dans le cadre de l'appel à projets « à vos plumes citoyens »

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association Dessine-moi 2024 ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre de l'appel à projet à vos plumes citoyens et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 50,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317664-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°A-1.5

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

5 *Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Christophe PIERCY, M. Lionel LADA, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS  
REPRESENTES**

9 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, Mme Florence HAYE donne pouvoir à M. David PROULT.*

**SECRETAIRE**

*Rabia BERRAI*

**OBJET**

Attribution de subventions - lauréats de l'appel à projet ' A vos plumes citoyens.nes. '  
- Association Destination 2055

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération B 7 du Conseil municipal en date du 7 octobre 2021, approuvant le règlement intérieur de l'appel à projet "A vos plumes citoyens.nes"

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que l'éducation aux médias doit permettre à chaque citoyen de s'informer et d'exercer son esprit critique : comprendre et utiliser les médias, traditionnels ou non, innovants, repérer des *fake news*, produire et diffuser des contenus de façon responsable ;

Considérant que, dans un monde toujours plus saturé d'images et d'informations, la Commune de Saint-Denis souhaite faire de la pluralité de l'information et de l'éducation aux médias et à l'image une priorité pour les usagers du territoire dionysien, tous publics confondus ;

Considérant que dans ce contexte, un appel à projet doté d'une enveloppe pouvant aller jusqu'à 100 000€ en fonctionnement a été créé et par la délibération B 7 du 7 octobre 2021 susvisée, le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projet;

Considérant que cet appel à projet bénéficie notamment aux associations (loi 1901), structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) au sens de l'article 1 de la loi du 31 juillet 2014, associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique qui répondent à une visée non lucrative ; aux collèges et lycées, conformément à l'article R421-58 du code de l'éducation ; aux écoles conformément à l'article L212-10 du code de l'éducation.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération B 7 du Conseil municipal du 7 octobre 2021 susvisée,

Considérant que l'association Destination 2055 a proposé de créer un média citoyen « Talk-show » avec les habitants de la ville, des espaces de dialogues intergénérationnels sur l'actualité, l'art, l'éducation et la sociabilité et à travers ce dispositif de mener une action d'éducation aux médias et à l'information.

Considérant qu'il convient d'attribuer à ladite association une subvention en fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets « à vos plumes citoyens » et de conclure une convention à cet égard,

#### DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention en fonctionnement d'un montant de 17 000€ (dix-sept mille euros) à l'association Destination 2055 dans le cadre de l'appel à projets « à vos plumes citoyens »

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'association Destination 2055 ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre de l'appel à projet à vos plumes citoyens et AUTORISE le Maire à la signer

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 50,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317667-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°A-1.6

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

5 *Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Christophe PIERCY, M. Lionel LADA, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS  
REPRESENTES**

9 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, Mme Florence HAYE donne pouvoir à M. David PROULT.*

**SECRETAIRE**

*Rabia BERRAI*

**OBJET**

Attribution de subventions - lauréats de l'appel à projet ' A vos plumes citoyens.nes. '  
- Lycée Paul Eluard

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération B 7 du Conseil municipal en date du 7 octobre 2021, approuvant le règlement intérieur de l'appel à projet "A vos plumes citoyens.nes"

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que l'éducation aux médias doit permettre à chaque citoyen de s'informer et d'exercer son esprit critique : comprendre et utiliser les médias, traditionnels ou non, innovants, repérer des *fake news*, produire et diffuser des contenus de façon responsable ;

Considérant que, dans un monde toujours plus saturé d'images et d'informations, la Commune de Saint-Denis souhaite faire de la pluralité de l'information et de l'éducation aux médias et à l'image une priorité pour les usagers du territoire dionysien, tous publics confondus ;

Considérant que dans ce contexte, un appel à projet doté d'une enveloppe pouvant aller jusqu'à 100 000€ en fonctionnement a été créé et par la délibération B 7 du 7 octobre 2021 susvisée, le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projet;

Considérant que cet appel à projet bénéficie notamment aux associations (loi 1901), structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) au sens de l'article 1 de la loi du 31 juillet 2014, associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique qui répondent à une visée non lucrative ; aux collèges et lycées, conformément à l'article R421-58 du code de l'éducation ; aux écoles conformément à l'article L212-10 du code de l'éducation.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération B 7 du Conseil municipal du 7 octobre 2021 susvisée,

Considérant que le Lycée Paul Eluard, établissement public d'enseignement secondaire, a proposé de mener une réflexion sur le photojournalisme et sur la place des images dans l'information au XXIème siècle,

Considérant qu'il convient d'attribuer à cet établissement public une subvention en fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets « à vos plumes citoyens » et de conclure une convention à cet égard,

#### DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention en fonctionnement d'un montant de 5 300 € (cinq mille trois cent euros) au Lycée Paul Eluard, établissement public d'enseignement secondaire, dans le cadre de l'appel à projets « à vos plumes citoyens »

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec le Lycée Paul Eluard, établissement public d'enseignement secondaire, ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre de l'appel à projet à vos plumes citoyens et AUTORISE le Maire à la signer ;

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 50,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317668-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°A-1.7

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

5 *Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Christophe PIERCY, M. Lionel LADA, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS  
REPRESENTES**

9 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, Mme Florence HAYE donne pouvoir à M. David PROULT.*

**SECRETAIRE**

*Rabia BERRAI*

**OBJET**

Attribution de subventions - lauréats de l'appel à projet ' A vos plumes citoyens.nes. '  
- Collège Intercommunal Miriam Makeba

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération B 7 du Conseil municipal en date du 7 octobre 2021, approuvant le règlement intérieur de l'appel à projet "A vos plumes citoyens.nes"

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que l'éducation aux médias doit permettre à chaque citoyen de s'informer et d'exercer son esprit critique : comprendre et utiliser les médias, traditionnels ou non, innovants, repérer des *fake news*, produire et diffuser des contenus de façon responsable ;

Considérant que, dans un monde toujours plus saturé d'images et d'informations, la Commune de Saint-Denis souhaite faire de la pluralité de l'information et de l'éducation aux médias et à l'image une priorité pour les usagers du territoire dionysien, tous publics confondus ;

Considérant que dans ce contexte, un appel à projet doté d'une enveloppe pouvant aller jusqu'à 100 000€ en fonctionnement a été créé et par la délibération B 7 du 7 octobre 2021 susvisée, le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projet;

Considérant que cet appel à projet bénéficie notamment aux associations (loi 1901), structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) au sens de l'article 1 de la loi du 31 juillet 2014, associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique qui répondent à une visée non lucrative ; aux collèges et lycées, conformément à l'article R421-58 du code de l'éducation ; aux écoles conformément à l'article L212-10 du code de l'éducation.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération B 7 du Conseil municipal du 7 octobre 2021 susvisée,

Considérant que l'établissement public local d'enseignement scolaire Collège Intercommunal Miriam Makeba - Aubervilliers / Saint-Denis a proposé d'initier un pôle média-tiers lieux dans le collège, ouvert au plus grand nombre (parents, professeurs, élèves), avec comme objectif à long terme de créer un studio de radio dans le collège ;

Considérant qu'il convient d'attribuer au dit établissement une subvention en fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets « à vos plumes citoyens » et de conclure une convention à cet égard,

#### DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention en fonctionnement d'un montant de 12 000€ (douze mille euros) à l'établissement public local d'enseignement scolaire Collège Intercommunal Miriam Makeba - Aubervilliers / Saint-Denis dans le cadre de l'appel à projets « à vos plumes citoyens » ;

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'établissement public local d'enseignement scolaire Collège Intercommunal Miriam Makeba - Aubervilliers / Saint-Denis ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre de l'appel à projet à vos plumes citoyens et AUTORISE le Maire à la signer ;

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 50,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317669-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 22/12/21

Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°A-1.8

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

5 *Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Christophe PIERCY, M. Lionel LADA, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS  
REPRESENTES**

9 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, Mme Florence HAYE donne pouvoir à M. David PROULT.*

**SECRETAIRE**

*Rabia BERRAI*

**OBJET**

Attribution de subventions - lauréats de l'appel à projet ' A vos plumes citoyen.nes. '  
- Lycée SUGER

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération B 7 du Conseil municipal en date du 7 octobre 2021, approuvant le règlement intérieur de l'appel à projet "A vos plumes citoyens.nes"

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que l'éducation aux médias doit permettre à chaque citoyen de s'informer et d'exercer son esprit critique : comprendre et utiliser les médias, traditionnels ou non, innovants, repérer des *fake news*, produire et diffuser des contenus de façon responsable ;

Considérant que, dans un monde toujours plus saturé d'images et d'informations, la Commune de Saint-Denis souhaite faire de la pluralité de l'information et de l'éducation aux médias et à l'image une priorité pour les usagers du territoire dionysien, tous publics confondus ;

Considérant que dans ce contexte, un appel à projet doté d'une enveloppe pouvant aller jusqu'à 100 000€ en fonctionnement a été créé et par la délibération B 7 du 7 octobre 2021 susvisée, le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projet;

Considérant que cet appel à projet bénéficie notamment aux associations (loi 1901), structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) au sens de l'article 1 de la loi du 31 juillet 2014, associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique qui répondent à une visée non lucrative ; aux collèges et lycées, conformément à l'article R421-58 du code de l'éducation ; aux écoles conformément à l'article L212-10 du code de l'éducation.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération B 7 du Conseil municipal du 7 octobre 2021 susvisée,

Considérant que l'établissement Lycée Suger a proposé un projet dédié au développement du « journalisme » en classe avec pour objectif final la production d'un journal papier pour une classe de seconde et d'une émission radiophonique pour une classe de première.

Considérant qu'il convient d'attribuer au dit établissement une subvention en fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets « à vos plumes citoyens » et de conclure une convention à cet égard,

#### **DELIBERE**

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention en fonctionnement d'un montant de 3500€ (trois mille cinq cent euros) à l'établissement Lycée Suger dans le cadre de l'appel à projets « à vos plumes citoyens » ;

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention à signer avec l'établissement Lycée Suger ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre de l'appel à projet à vos plumes citoyens et AUTORISE le Maire à la signer ;

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 50,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317670-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°A-1.9

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

5 *Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Christophe PIERCY, M. Lionel LADA, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS  
REPRESENTES**

9 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, Mme Florence HAYE donne pouvoir à M. David PROULT.*

**SECRETAIRE**

*Rabia BERRAI*

**OBJET**

Attribution de subventions - lauréats de l'appel à projet ' A vos plumes citoyens.nes. '  
- Association MEDIQUART

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération B 7 du Conseil municipal en date du 7 octobre 2021, approuvant le règlement intérieur de l'appel à projet "A vos plumes citoyens.nes"

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que l'éducation aux médias doit permettre à chaque citoyen de s'informer et d'exercer son esprit critique : comprendre et utiliser les médias, traditionnels ou non, innovants, repérer des *fake news*, produire et diffuser des contenus de façon responsable ;

Considérant que, dans un monde toujours plus saturé d'images et d'informations, la Commune de Saint-Denis souhaite faire de la pluralité de l'information et de l'éducation aux médias et à l'image une priorité pour les usagers du territoire dionysien, tous publics confondus ;

Considérant que dans ce contexte, un appel à projet doté d'une enveloppe pouvant aller jusqu'à 100 000€ en fonctionnement a été créé et par la délibération B 7 du 7 octobre 2021 susvisée, le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de l'appel à projet;

Considérant que cet appel à projet bénéficie notamment aux associations (loi 1901), structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) au sens de l'article 1 de la loi du 31 juillet 2014, associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique qui répondent à une visée non lucrative ; aux collèges et lycées, conformément à l'article R421-58 du code de l'éducation ; aux écoles conformément à l'article L212-10 du code de l'éducation.

Considérant que les modalités d'attribution des subventions accordées dans le cadre de ce fonds sont précisées dans le règlement issu de la délibération B 7 du Conseil municipal du 7 octobre 2021 susvisée,

Considérant que l'association MEDIQUART a proposé de développer le projet d'un "Média Positif Local" par la création et diffusion d'une web-série sur une chaîne Youtube ;

Considérant qu'il convient d'attribuer au dit établissement une subvention en fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets « à vos plumes citoyens » et de conclure une convention à cet égard,

**DELIBERE:**

**ARTICLE 1 :** ATTRIBUE une subvention en fonctionnement d'un montant de 16 000€ (seize mille euros) à l'association MEDIAQUART dans le cadre de l'appel à projets « à vos plumes citoyens » ;

**ARTICLE 2 :** APPROUVE la convention à signer avec l'association MEDIAQUART ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Denis lui apporte son soutien, dans le cadre de l'appel à projet à vos plumes citoyens et AUTORISE le Maire à la signer ;

**ARTICLE 3 :** Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal dans la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 50,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317671-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°A-2.1

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 45 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 2 *M. Lionel LADA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS** 8 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, Mme Florence HAYE donne pouvoir à M. David PROULT.*

**SECRETARE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022.

**LE CONSEIL,**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

VU la nomenclature budgétaire et comptable M14,

VU le débat sur les orientations budgétaires pour 2022 intervenu lors de la séance du conseil municipal du 25 novembre 2021,

VU le rapport sur le budget primitif 2022 annexé,

VU le projet de budget primitif établi ainsi que les états annexes au budget primitif 2022,

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE 1 :** APPROUVE le budget primitif 2022 de la commune de Saint-Denis arrêté en dépenses et en recettes à :

→ 240.938.891 € en section de fonctionnement

→ 53.226.954 € en section d'investissement

**ARTICLE 2 :** APPROUVE les états annexes au budget primitif 2022.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à la majorité :

Pour : 42

Contre : 10 (M. Brahim CHIKHI, M. Laurent RUSSIER,  
Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M.  
Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie  
RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT,  
Mme Florence HAYE)

Abstention : 1 (M. Kader CHIBANE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317741-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 22/12/21

Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°A-2.2

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

|                                       |    |   |
|---------------------------------------|----|---|
| <b><u>PRÉSENTS</u></b>                | 45 | <i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.</i> |
| <b><u>ABSENTS</u></b>                 | 2  | <i>M. Lionel LADA, M. Spencer LAIDLII.</i>  |
| <b><u>ABSENTS<br/>REPRESENTES</u></b> | 8  | <i>M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, Mme Florence HAYE donne pouvoir à M. David PROULT.</i>   |
| <b><u>SECRETAIRE</u></b>              |    | <i>Rabia BERRAI</i>   |
| <b><u>OBJET</u></b>                   |    | Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2022.   |

**LE CONSEIL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la réglementation applicable en matière de subventions, participations et concours,

VU le budget primitif 2022 de la Commune,

VU le projet de budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune,

CONSIDÉRANT qu'une subvention est nécessaire à l'équilibre du budget du Centre Communal d'Action Sociale,

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE 1 :** APPROUVE l'attribution au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Denis d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 3.748.556 euros pour l'année 2022.

**ARTICLE 2** : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget communal à l'article 657362.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à la majorité :

Pour : 42

Contre : 10 (M. Brahim CHIKHI, M. Laurent RUSSIER,  
Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M.  
Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie  
RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT,  
Mme Florence HAYE)

Abstention : 1 (M. Kader CHIBANE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317742-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 22/12/21

Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°A-2.3

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

|                                       |    |   |
|---------------------------------------|----|---|
| <b><u>PRÉSENTS</u></b>                | 45 | <i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.</i> |
| <b><u>ABSENTS</u></b>                 | 2  | <i>M. Lionel LADA, M. Spencer LAIDLI.</i>   |
| <b><u>ABSENTS<br/>REPRESENTES</u></b> | 8  | <i>M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, Mme Florence HAYE donne pouvoir à M. David PROULT.</i>   |
| <b><u>SECRETAIRE</u></b>              |    | <i>Rabia BERRAI</i>   |

**OBJET** Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Caisse des Écoles pour l'année 2022.

**LE CONSEIL,**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

VU la réglementation applicable en matière de subventions, participations et concours,

VU le budget primitif 2022 de la Commune,

VU le projet de budget primitif de la Caisse des Écoles de la Commune,

CONSIDÉRANT qu'une subvention est nécessaire à l'équilibre du budget de la Caisse des Écoles,

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE 1 :** APPROUVE l'attribution à la Caisse des Ecoles de Saint-Denis d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 330.039 euros pour l'année 2022.

**ARTICLE 2** : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget communal à l'article 657361.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à la majorité :

Pour : 42

Contre : 10 (M. Brahim CHIKHI, M. Laurent RUSSIER,  
Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M.  
Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie  
RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT,  
Mme Florence HAYE)

Abstention : 1 (M. Kader CHIBANE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317743-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 22/12/21

Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°A-2.4

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 45 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 2 *M. Lionel LADA, M. Spencer LAIDLII.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 8 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, Mme Florence HAYE donne pouvoir à M. David PROULT.*

**SECRETAIRE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Reversement de l'impôt sur les cercles et maisons de jeux au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2022.

**LE CONSEIL,**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu les articles 1559 à 1566 et 1699 du Code Général des Impôts,

Vu le Budget Primitif 2022 de la Commune,

Considérant que la commune est tenue de reverser une fraction du produit de l'impôt sur les cercles et maisons de jeux au moins égale au tiers des sommes au profit du Centre Communale d'Action Sociale

Considérant qu'il est inscrit au Budget Primitif 2022 de la Commune un montant de 766.667 € (sept cent soixante-six mille six cent soixante-sept euros),

**DÉLIBÈRE**

ARTICLE 1 : DÉCIDE pour l'exercice 2022 de reverser au Centre Communal d'action Sociale, le montant fixé de 766.667 € au titre de l'impôt sur les cercles et maisons de jeux.

ARTICLE 2: DIT que la dépense est inscrite à l'article 7396 du budget communal 2022.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à la majorité :

Pour : 42

Contre : 10 (M. Brahim CHIKHI, M. Laurent RUSSIER,  
Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M.  
Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie  
RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT,  
Mme Florence HAYE)

Abstention : 1 (M. Kader CHIBANE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317744-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 22/12/21

Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°A-2.5

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

|                                       |    |   |
|---------------------------------------|----|---|
| <b><u>PRÉSENTS</u></b>                | 45 | <i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.</i> |
| <b><u>ABSENTS</u></b>                 | 2  | <i>M. Lionel LADA, M. Spencer LAIDLII.</i>  |
| <b><u>ABSENTS<br/>REPRESENTES</u></b> | 8  | <i>M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, Mme Florence HAYE donne pouvoir à M. David PROULT.</i>   |
| <b><u>SECRETAIRE</u></b>              |    | <i>Rabia BERRAI</i>   |
| <b><u>OBJET</u></b>                   |    | Création d'autorisation de programme et de crédit paiement et programmation de l'investissement pour l'année 2022.  |

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2311-3 du code général des collectivités territoriales, régissant les autorisations de programme et les crédits de paiement,

Vu le débat d'orientation budgétaire pour 2022 tenu lors de la séance du conseil municipal du 25 novembre 2021.

Vu la délibération A-2 du 7 octobre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier en vue de la mise en place des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu le Budget Primitif 2022,

Vu le programme d'investissement 2022,

Considérant que la planification des investissements communaux constitue un instrument dynamique d'une gestion prospective qui doit chaque année être adaptée,

Considérant que l'expérimentation de la gestion en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) sur certaines opérations d'équipement s'inscrit dans une démarche complémentaire à l'approbation de la programmation de l'investissement et contribue à l'amélioration du suivi de l'exécution des investissements.

**DELIBERE:**

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la programmation de l'investissement hors AP/CP votée par opérations.

**ARTICLE 2 :** ADOPTE la gestion pluriannuelle par autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP).

**ARTICLE 3 :** DÉCIDE de l'ouverture des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) annexés au budget primitif 2022.

**ARTICLE 4 :** DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'année 2022, en dépenses et en recettes de la section d'investissement.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à la majorité :

Pour : 42

Contre : 10 (M. Brahim CHIKHI, M. Laurent RUSSIER,  
Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M.  
Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie  
RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT,  
Mme Florence HAYE)

Abstention : 1 (M. Kader CHIBANE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317745-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 22/12/21

Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°A-2.6

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

|                                       |    |   |
|---------------------------------------|----|---|
| <b><u>PRÉSENTS</u></b>                | 45 | <i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.</i> |
| <b><u>ABSENTS</u></b>                 | 2  | <i>M. Lionel LADA, M. Spencer LAIDLI.</i>   |
| <b><u>ABSENTS<br/>REPRESENTES</u></b> | 8  | <i>M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, Mme Florence HAYE donne pouvoir à M. David PROULT.</i>   |
| <b><u>SECRETAIRE</u></b>              |    | <i>Rabia BERRAI</i>   |

**OBJET** Avance de Trésorerie à la Caisse des Écoles pour l'année 2022.

**LE CONSEIL,**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

CONSIDÉRANT la nécessité de verser une avance de trésorerie à la Caisse des Écoles pour assurer le fonctionnement du Programme de Réussite Éducative dans l'attente du versement de la subvention de l'État ;

CONSIDÉRANT que la Caisse des Écoles reversera cette avance à la commune dès perception de la subvention de l'État ;

**DÉLIBÈRE:**

**ARTICLE 1 :** AUTORISE le versement d'une avance de trésorerie à concurrence de 200.000 euros (deux cent mille euros) à la Caisse des Écoles.

**ARTICLE 2 :** DIT que cette avance sera remboursée par la Caisse des Écoles à la ville dès perception de la subvention de l'État et en tout état de cause avant le 31 décembre 2022.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à la majorité :

Pour : 42

Contre : 10 (M. Brahim CHIKHI, M. Laurent RUSSIER,  
Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M.  
Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie  
RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT,  
Mme Florence HAYE)

Abstention : 1 (M. Kader CHIBANE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317799-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 22/12/21

Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°A-3

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

|                                       |    |   |
|---------------------------------------|----|---|
| <b><u>PRÉSENTS</u></b>                | 45 | <i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.</i> |
| <b><u>ABSENTS</u></b>                 | 2  | <i>M. Lionel LADA, M. Spencer LAIDLI.</i>   |
| <b><u>ABSENTS<br/>REPRESENTES</u></b> | 8  | <i>M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, Mme Florence HAYE donne pouvoir à M. David PROULT.</i>   |
| <b><u>SECRETAIRE</u></b>              |    | <i>Rabia BERRAI</i>   |

**OBJET** Approbation des taux des taxes directes locales pour l'année 2022

**LE CONSEIL,**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

VU le code général des impôts, notamment ses articles 1636B sexies et 1639A,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU le projet de budget primitif de l'exercice 2022,

Considérant que selon les dispositions de l'article 1640 G.-I.-1 du code général des impôts, le taux de référence communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties relatif à l'année 2022 est égal à la somme du taux communal et départemental appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, le taux de TFPB du département pour l'année 2020 étant de 16,29%.

Considérant que le taux applicable sur le territoire de la ville pour 2022 sera de 38,94% (22,65 % + 16,29 %).

Considérant qu'il revient au conseil municipal de fixer les taux des impôts communaux à percevoir en 2022,

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE UNIQUE :** FIXE ET MAINTIENT les taux d'imposition aux taxes directes locales pour l'année 2022

|   | Taux    |
|---|---------|
| Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties     | 38,94 % |
| Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties | 28,31 % |

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317621-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°A-4

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 44 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 3 *Mme Nathalie VORALEK, M. Lionel LADA, M. Spencer LAIDLII.*

**ABSENTS** 8 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Réorganisation du mode de gestion de l'entretien des écoles et des accueils de loisirs et de l'entretien des équipements sportifs.

**LE CONSEIL,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire ;

Considérant les limites actuelles de l'organisation de l'entretien des écoles, malgré une réorganisation en 2018 qui supprimait la polyvalence des missions intervenant dans les écoles et un investissement important dans du matériel ergonomique afin de réduire la pénibilité du travail des agents d'entretien, qui n'a pas permis de diminuer l'absentéisme des agents dans les écoles ;

Considérant la prestation de co-intervention avec un prestataire extérieur mise en place dans les écoles de manière

satisfaisante depuis le mois de juin 2020, suite au contexte sanitaire (protocole sanitaire et agents en autorisation spéciale d'absence ;

Considérant les difficultés et dysfonctionnements au sein de la Direction des Sports et, notamment, le taux d'absentéisme le plus élevé de la collectivité ;

Considérant les remarques des usagers, des parents et des utilisateurs : des écoles, des équipements et des terrains sportifs sur la qualité de l'entretien, jugée non satisfaisante ;

Considérant le plan massif d'investissement afin d'améliorer le patrimoine bâti des équipements sportifs et la nécessité de garantir une exploitation à la hauteur de cet investissement ;

Considérant que l'organisation de la collectivité doit permettre de répondre avec les moyens disponibles au niveau de qualité de service attendu par les usagers ;

## **DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Décide le principe de l'externalisation de l'entretien des écoles élémentaires et des accueils de loisirs au sein de la direction de la vie scolaire réalisé de manière progressive sur plusieurs années et de l'entretien des terrains de grands jeux et équipements sportifs de la direction des sports, sur les années 2022 et 2023.

**Article 2** : Décide la mise en œuvre, dès le premier semestre 2022, d'un plan d'accompagnement individuel des agents publics concernés des deux directions en lien avec la direction des ressources humaines.

**Article 3** : Pose le principe de la mise en œuvre à venir de procédures de marché public pour l'externalisation de l'entretien dans les équipements et les espaces sportifs cités en article 1<sup>er</sup> et en tenant compte du calendrier progressif de mise en œuvre de chacune des deux directions.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 41

Contre : 11 (M. Brahim CHIKHI, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT, Mme Florence HAYE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317772-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 22/12/21

Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-1

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

41 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS**

6 *Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, M. Antoine MOKRANE, M. Lionel LADA, Mme Judith AMOO, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

8 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE**

*Rabia BERRAI*

**OBJET**

Protocole d'accord relatif à la qualité de l'air et du bruit autour du quartier Pleyel à Saint-Denis (93).

**LE CONSEIL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29;

VU, la délibération A-1 de Déclaration de l'état d'urgence climatique et écologique approuvée par le conseil municipal le 23 juillet 2020 ;

**Considérant** que le territoire de Saint-Denis est affecté par les problématiques de pollution de l'air et des nuisances sonores et en particulier les secteurs à proximité des autoroutes et des voies à grandes circulations ;

**Considérant** que les problématiques de nuisances atmosphériques et sonores sont particulièrement prégnantes à proximité du quartier Pleyel et nécessitent une coordination de l'ensemble des acteurs transformant le territoire ;

**Considérant** les recommandations de la commission d'enquête publique relatives à l'aménagement du système d'échangeurs Pleyel (A86) et Porte de Paris (A1) remises le 15 octobre 2019, par lesquelles il était demandé aux différents maîtres d'ouvrage du quartier Pleyel de porter une réponse collective autour des enjeux de la qualité de l'air et du bruit, par le biais d'un protocole d'accord répondant à ces enjeux ;

**Considérant** les recommandations de la commission d'enquête publique relatives au franchissement urbain Pleyel remises le 25 Novembre 2019 recommandant que soit mis en place un comité de suivi de la qualité de l'air dans le quartier Pleyel qui regroupera tous les acteurs ;

**DELIBERE:**

**Article 1er** : Approuve le protocole, ci-annexé, à intervenir entre la Commune de Saint-Denis, l'État, Plaine Commune et La SOLIDEO .

**Article 2** : Autorise monsieur le Maire à signer ledit protocole et tout acte en découlant.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 40,

A voté à la majorité :

Pour : 40

Ne prennent pas part au vote : 9 (M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT, Mme Florence HAYE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317562-CC-1-1

Date AR :

Date AR : 22/12/21

Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-2.1

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS** 12 *Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Nathalie VORALEK, M. Antoine MOKRANE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Approbation de l'adhésion au CNAS à partir de janvier 2022

**LE CONSEIL,**

Vu code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions du 4° bis de l'article L. 2321-2;

Vu l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'article 88-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'article 4° bis de l'article L. 2321-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 25 de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, qui permet aux collectivités locales de confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à

des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire ;

Considérant que le cadre de l'action sociale à destination des agents vise à améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs ;

Considérant que la municipalité, dans le cadre de la libre appréciation de la gestion des prestations sociales, a décidé de ne pas renouveler la convention avec le Comité d'Actions Sociales et Culturelles (CASC) et de proposer un ensemble de prestations plus diversifié aux agents communaux ;

Considérant qu'après avoir pris connaissance de la présentation du Comité National d'Action Sociale (CNAS), association loi de 1901 à but non lucratif, créée en 1967, dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, avec un large éventail de prestations évoluant pour répondre aux besoins et aux attentes de ses bénéficiaires notamment en matière de prêts, aides, secours, vacances, loisirs, culture, chèques réduction ;

Considérant que les agents remplissant les conditions suivantes pourront être bénéficiaires du CNAS :

- Dès leur prise de fonction, pour les fonctionnaires titulaires et les fonctionnaires stagiaires ainsi que pour les agents contractuels sur emploi permanent ou en qualité de remplaçant dont la durée de contrat est supérieure ou égale à 6 mois et dont la quotité de travail précisée dans leur contrat est au moins égale, soit à un mi-temps, soit à 800 heures annuelles pour les contrats annualisés ;
- A partir de 6 mois d'ancienneté dans la collectivité, pour les contractuels dont la durée de contrat est inférieure à 6 mois qui devront également justifier d'une quotité de travail précisée dans leur contrat au moins égale, soit à un mi-temps, soit à 800 heures annuelles pour les contrats annualisés ;

## **DÉLIBÈRE**

**Article 1 :** Approuve l'adhésion au CNAS ainsi que de la convention correspondante pour les personnels remplissant les conditions ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Article 2 :** Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion et tout autre document s'y afférant notamment la désignation du membre de l'organe délibérant en qualité de délégué élu, du membre du personnel en qualité de délégué du personnel et du correspondant.

**Article 3 :** Désigne un membre de l'organe délibérant de la collectivité en qualité de délégué élu pour représenter la collectivité et notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

**Article 4 :** De faire procéder à la désignation, parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué agent pour représenter la collectivité.

**Article 5 :** De faire procéder à la désignation d'un correspondant et éventuellement de correspondants adjoints parmi le personnel bénéficiaire, pour être le relai de proximité entre le CNAS, la collectivité et les agents bénéficiaires et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires pour conseiller, accompagner et assurer la gestion de l'adhésion au CNAS.

**Article 6 :** Approuve le versement du montant de la cotisation calculé en fonction du nombre de bénéficiaires au sein des personnels communal, de la Caisse des écoles et du CCAS multiplié par le montant forfaitaire de la

cotisation par bénéficiaires/

**Article 7 :** La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite chaque année au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 43,

A voté à la majorité :

Pour : 33

Contre : 8 (M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA,  
Mme Sofia BOUTRIH, M. Stéphane PEU, Mme Sophie  
RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT,  
Mme Florence HAYE)

Abstentions : 2 (M. Brahim CHIKHI, M. Bakary  
SOUKOUNA)

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317558-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 22/12/21

Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-2.2

**Le jeudi 16 décembre 2021 à**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS** 12 *Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Nathalie VORALEK, M. Antoine MOKRANE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Prestation sociale de distribution de bons cadeaux aux personnels de la ville

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29;

Vu la définition de l'action sociale donnée par l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment son article 88-1 ;

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003 considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir ;

Considérant que, de manière habituelle, les agents de la collectivité qui remplissent les conditions d'adhésion au Comité d'Actions Sociales et Culturelles (CASC), bénéficient, par l'intermédiaire du CASC, de bons cadeaux pour eux-mêmes et leurs enfants pour la période de Noël.

Considérant que cette année, le CASC se chargera de la distribution des bons cadeaux pour les enfants du personnel, mais qu'en revanche, il ne dispose pas de la trésorerie nécessaire pour prendre en charge ceux concernant le personnel communal ;

Considérant que, dans ce contexte et dans le cadre de sa politique sociale, la ville souhaite maintenir l'attribution du cadeau au personnel communal en le prenant directement en charge à travers l'octroi d'un bon cadeau au titre de la prestation sociale des agents ;

Considérant que la collectivité propose d'attribuer un bon cadeau à l'ensemble des agents, en tenant compte de leur situation personnelle, ayant une ancienneté de plus de 4 mois au 31 décembre 2021 et une rémunération d'au moins 500 € bruts mensuels ;

Considérant qu'il est proposé de fixer le montant du bon en fonction de la tranche de revenu pour prendre en compte au mieux la situation économique des agents.

#### **DÉLIBÈRE:**

**Article 1 :** Approuve l'attribution de bons cadeaux aux agents de la collectivité au titre de l'année 2021.

**Article 2 :** Décide que les conditions d'attribution des bons pour les fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires ou agents contractuels sont les suivantes : avoir une ancienneté de plus de 4 mois au 31 décembre 2021 et une rémunération d'au moins 500 € bruts mensuels au sein du personnel communal, de la Caisse des écoles ou du CCAS.

**Article 3 :** Décide que le montant du bon sera attribué en fonction de la moyenne de la rémunération brute mensuelle des agents comprise entre les mois de septembre à novembre 2021, suivant la répartition proposée ci-dessous :

- Lorsque la moyenne de la rémunération de l'agent est inférieure à 1 700 € : le montant du bon est de 40€ ;
- Lorsque la moyenne de la rémunération de l'agent est entre 1 700 € et 2 400 € : le montant du bon est de 35 € ;
- Lorsque la moyenne de la rémunération de l'agent est entre 2 400 € et 3 000 € : le montant du bon est de 30 € ;
- Lorsque la moyenne de la rémunération de l'agent est supérieure à 3 000 € : le montant du bon est de 25 €.

**Article 4 :** La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite chaque année au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 43,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317559-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-3

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 35 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS** 14 *Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Nathalie VORALEK, M. Antoine MOKRANE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, Mme Judith AMOO, Mme Sofia BOUTRIH, M. Spencer LAIDLI, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 6 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Mise en place du forfait mobilités durables pour les agents de la collectivité.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du «forfait mobilités durables» dans la fonction publique de l'Etat applicable aux agents de la fonction publique territoriale en

application du décret du 9 décembre 2020 susvisé ;

Considérant qu'il convient de faire application des dispositions visées supra aux agents de la commune de Saint-Denis.

**DÉLIBÈRE:**

**Article 1 :** Approuve le versement du forfait mobilités durables au profit des agents de la commune, dans les conditions prévues par le décret du 9 décembre 2020 susvisé.

**Article 2:** Souligne que ce forfait sera appliqué aux agents du CCAS et de la Caisse des Ecoles, après approbation de leurs instances décisionnelles.

**Article 3 :** La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite chaque année au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 41,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 41

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317764-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-4

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 34 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 15 *M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 6 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Renouvellement du projet social de la maison de quartier Franc Moisin Bel Air Stade de France et demande de renouvellement des agréments de la CAF sur 2021-2025

**LE CONSEIL,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29;

**Considérant** le partenariat qui lie la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis avec les centres sociaux, pour la délivrance des agréments centre social (Animation Globale et Animation Collective Famille)

**Considérant** que l'agrément centre social de la Maison de quartier Franc Moisin / Bel Air / Stade de France arrive à échéance en 2021 ;

**Considérant** que la demande de renouvellement de cet agrément à partir de 2021 nécessite la transmission à la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis d'un nouveau projet social pour les trois ou quatre années à venir ;

**Vu** le projet social de la Maison de quartier Franc Moisin / Bel Air / Stade de France pour la période de 2021-2025 ci-annexé ;

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Est approuvé, et Monsieur le Maire Mathieu HANOTIN autorisé à transmettre à la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis le projet social de la Maison de quartier Franc Moisin / Bel Air / Stade de France pour la période pour la période de 2021-2025 ci-annexé.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Maire Mathieu HANOTIN, est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire et notamment les conventions d'objectifs et de financements ainsi que les avenants à venir qui découleront de ce projet social, dont les demandes de prestations de services thématiques, les agréments et labellisations délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour la pour la période de 2021-2025.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 40,  
A voté à la majorité :  
Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317625-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-5

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 34 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH.*

**ABSENTS** 14 *M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, M. Bertrand REVOL, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Christophe DURIEUX, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE, M. David PROULT.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Attribution d'une subvention dans le cadre du projet 100 jeunes Dionysiens à la montagne pour l'appel à projet quartiers d'hiver - séjours ski.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Considérant que dans le cadre de l'appel à projet « quartiers d'hivers – ski », la Commune de Saint-Denis, via sa direction de l'Adolescence et du Bien Grandir, a déposé un projet intitulé "100 jeunes dionysiens à la montagne";

Considérant que le projet visé supra a été retenu et que la commune est éligible au versement d'une subvention au titre de la politique de la Ville d'un montant de 30 000€;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure, à cet effet, une convention entre l'Etat représenté par le Préfet de la Seine Saint-Denis et la Commune de Saint-Denis ;

**DÉLIBÈRE,**

**Article 1er :** Est approuvée, et Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, autorisé à signer la convention à conclure entre

l'Etat et la Commune de Saint-Denis ayant pour objet l'attribution d'une subvention de 30 000€ accordée dans le cadre de l'appel à projet « Quartiers d'hiver – Séjours ski »

**Article 2** : la recette résultant de la présente délibération, s'élevant à la somme de 30 000€ ; trente mille euros sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 41,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 41

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317782-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-6

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 35 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOU DJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSELEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 13 *M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, M. Bertrand REVOL, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Christophe DURIEUX, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Bourses étudiantes engagements solidaires: Versement des aides à destination des étudiants.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment l'article L821-1 autorisant les collectivités territoriales à instituer des aides spécifiques aux étudiants ;

Vu la délibération A/10 du 25 juin 2015, instituant le dispositif "Engagement Etudiant Solidaire";

Considérant l'expérimentation du Dispositif « Engagement Etudiant Solidaire » depuis octobre 2015 visant à attribuer un soutien financier aux étudiants en contrepartie d'un engagement associatif dans la vie locale,

Considérant que la crise sanitaire a exacerbé les difficultés des étudiant.e.s, notamment en Seine-Saint-Denis,

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE 1** : Approuve le versement de 91 bourses de 1500 € (mille cinq cents euros) dans le cadre du dispositif « Engagement Etudiant Solidaire » soit 68 250€ (soixante-huit mille deux cent cinquante euros) en décembre 2021 et juin 2022 .

**ARTICLE 2**: la dépense résultant de la présente délibération, est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 42,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 42

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317688-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-7

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 34 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel ALOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 14 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, M. Lionel LADA, M. Boris DERROOSE, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Dispositif de médiation en milieu scolaire:  
Approbation du versement d'une subvention à l'association Partenaires pour la Ville et de l'avenant afférent.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Partenaires Pour la Ville, inscrit dans le cadre du programme porté par le réseau France Médiation, visant à mettre en place le dispositif « Médiation à l'école » se traduisant par l'intervention à temps plein de 5 médiateurs implantés sur un territoire défini,

Considérant que l'association Partenaires Pour la Ville bénéficie d'une convention Adulte-Relais lui permettant d'être la structure porteuse du poste d'Adulte Relais,

Considérant que les faits de violences au sein et aux abords des établissements Lorca, Triolet, Fabien Lurçat et Masih doivent faire l'objet d'une attention particulière et pérenne caractérisée entre-autre par la présence de médiateurs dédié, par la mise en place d'une coordination pour la gestion de ces violences et d'un soutien en direction des élèves et du personnel éducatif,

Vu les crédits prévus au budget,

## **D E L I B E R E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvé le versement d'une subvention de 25 250 euros (vingt-cinq mille deux cent cinquante euros) à Partenaires Pour la Ville au titre de son projet « Médiation à l'école » mis en œuvre sur l'année 2021.

**Article 2** : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 41,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 41

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317634-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 22/12/21

Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-8

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

|                                       |    |  |
|---------------------------------------|----|--|
| <b><u>PRÉSENTS</u></b>                | 34 | <i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSELEM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Benjamin MEURA, Mme Céline LAROSE, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.</i> |
| <b><u>ABSENTS</u></b>                 | 14 | <i>M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, M. Bertrand REVOL, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Christophe DURIEUX, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDL, Mme Florence HAYE.</i>   |
| <b><u>ABSENTS<br/>REPRESENTES</u></b> | 7  | <i>M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.</i>   |
| <b><u>SECRETAIRE</u></b>              |    | <i>Rabia BERRAI</i>  |

**OBJET** Approbation d'une convention triennale à conclure entre la Ville et Objectif emploi.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le travail de collaboration mené entre l'association Objectif Emploi, la Commune de Saint-Denis dans le cadre du dispositif Atout Jeunes

Considérant que l'association Objectif Emploi assure la gestion administrative, le pilotage du dispositif Atout Jeunes

Considérant qu'il y a lieu de conclure une convention entre l'Association Objectif Emploi et la Commune de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

## **DELIBERE**

**Article 1er** : Est approuvée, et Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat à conclure entre l'Association Objectif Emploi et la Commune de Saint-Denis;

**Article 2** : Est approuvé le soutien de la Commune de Saint-Denis pour le dispositif Atout Jeunes;

**Article 3** : Est approuvé le versement d'une subvention de 6 400 euros (six mille quatre cents euros) à l'association Objectif Emploi;

**Article 4** : La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 41,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 41

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317653-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-9

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 35 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 13 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, M. Bertrand REVOL, Mme Danièle GLIBERT, M. Lionel LADA, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofya BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Mise en oeuvre du dispositif Bus France Services, offre mobile d'accès aux droits dans 2 quartiers QPV de Saint-Denis. Signature d'une convention de financement entre la Ville et la Banque des Territoires dans le cadre de l'attribution d'une subvention d'investissement.

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 23 mars 2021 approuvant le règlement intérieur du plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que l'accès aux droits des Dionysiens est une priorité municipale,

Considérant que le dispositif Bus France Service permet de pallier aux risques de non recours aux droits et de prévenir

les risques d'exclusion sociale,

Considérant dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt " Bus France Service", la Banque des Territoires propose l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 60 000 euros,

Considérant que cette recette d'investissement permettra de réaliser l'achat d'un bus,

Considérant que ce dispositif bénéficiera aux Dionysiens notamment aux habitants de 2 quartiers QPV de la ville dont l'offre de services publics est insuffisante,

Considérant que les modalités d'attribution de cette recette accordée dans le cadre de l'AMI BUS France SERVICES sont précisées dans le règlement issu de la délibération N°A-1 du Conseil municipal du 23 mars 2021 susvisée,

**DELIBERE:**

ARTICLE 1 : est approuvée, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la convention et ses annexes à conclure avec la Caisse des dépôts et consignations pour le versement d'une subvention d'investissement aux fins du financement de l'achat et de l'équipement de la structure itinérante Bus France Services

ARTICLE 2 : autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces et documents y afférents.

ARTICLE 3 : La recette résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 42,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 42

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317659-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-10

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 34 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUJJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 14 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, M. Lionel LADA, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Mise en place d'une coordination territoriale de solidarité alimentaire à Saint-Denis et attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement aux candidats de l'AMI et au réseau associatif relevant des solidarités alimentaires.

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant que le contexte de précarité de la ville justifie la mise en place d'un réseau structuré d'épicerie solidaires sur les 6 quartiers de la ville,

Considérant que l'offre actuelle est en deçà des besoins identifiés de la ville,

Considérant que la crise sanitaire actuelle renforce cette priorité municipale,

Considérant que l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêts) visant à la création d'un réseau d'épicerie solidaires sur les 6 quartiers de la ville prévoit de soutenir les dépenses de fonctionnement relatives aux projets d'épicerie solidaires,

Considérant que dans ce contexte, un fonds de soutien de 30 000 € en fonctionnement a été créé afin de permettre d'attribuer une subvention aux candidats de l'AMI ainsi qu'au réseau associatif œuvrant dans le champ des solidarités alimentaires allant d'un montant de 1 500 à 5000 euros par association,

**DELIBERE:**

**Article 1 :** Approuve l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement, sur l'exercice 2021, d'un montant de 5000 euros aux candidats de l'AMI retenus pour un projet d'épicerie sociale et solidaire fixe, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêts : "création d'un réseau d'épiceries solidaires sur les 6 quartiers de la ville" :

- l'association ECHO DES SANS MOTS,
- l'association MAHRABA,
- l'association ICAR.

**Article 2:** Approuve l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement, sur l'exercice 2021, au titre des actions de solidarités que les acteurs associatifs mènent sur la ville de Saint- Denis :

- d'un montant de 1500 euros à :

- l'association La Petite Liberté
- l'association Shakti 21

- d'un montant de 2000 euros à :

- l'association MaMaMa.

- d'un montant de 5 000 euros à :

- l'association Cœur et la main tendue
- l'association Secours Islamique France pour la structure Epi'sol

**Article 3 :** Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 41,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 41

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317658-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-11.1

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 33 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

|                                       |    |  |
|---------------------------------------|----|--|
| <b><u>PRÉSENTS</u></b>                | 33 | <i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.</i> |
| <b><u>ABSENTS</u></b>                 | 15 | <i>M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, M. Hervé BORIE, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.</i>  |
| <b><u>ABSENTS<br/>REPRESENTES</u></b> | 7  | <i>M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.</i>   |
| <b><u>SECRETAIRE</u></b>              |    | <i>Rabia BERRAI</i>  |

**OBJET** Approbation du versement d'une subvention à SAINT DENIS UNION SPORT SECTION TENNIS DE TABLE

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29

Vu la délibération n° B-10 en date du 07 octobre 2021 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Saint Denis Union Sport,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Considérant que l'association Saint Denis Union Sport, comptant près de 4 690 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions,

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du tennis de table,

Vu les crédits prévus au budget,

**DELIBERE:**

- Article 1 :** Approuve l'attribution d'une subvention de 20 000 € (vingt mille euros) à l'association Saint Denis Union Sport pour la saison 2021/2022 section tennis de table
- Article 2 :** Approuve l'avenant financier n° 2 à ladite convention et autorise le Maire à le signer,
- Article 3 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 40,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317072-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-11.2

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 33 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

|                                       |    |  |
|---------------------------------------|----|--|
| <b><u>PRÉSENTS</u></b>                | 33 | <i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.</i> |
| <b><u>ABSENTS</u></b>                 | 15 | <i>M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, M. Hervé BORIE, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.</i>  |
| <b><u>ABSENTS<br/>REPRESENTES</u></b> | 7  | <i>M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.</i>   |
| <b><u>SECRETAIRE</u></b>              |    | <i>Rabia BERRAI</i>  |

**OBJET** Approbation du versement d'une subvention à SAINT DENIS UNION SPORTS

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération n° B-10 en date du 07 octobre 2021 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Saint Denis Union Sport,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Considérant que l'association Saint Denis Union Sport, comptant près de 4 690 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions,

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association,

Vu les crédits prévus au budget,

**DELIBERE:**

- Article 1 :** Approuve l'attribution d'une subvention de 169 430 € (cent soixante-neuf mille quatre cent trente euros) à l'association Saint Denis Union Sport pour la saison 2021/2022
- Article 2 :** Approuve l'avenant financier n° 3 à ladite convention et autorise le Maire à le signer,
- Article 3 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 40,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317510-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-11.3

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 33 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

|                                       |    |  |
|---------------------------------------|----|--|
| <b><u>PRÉSENTS</u></b>                | 33 | <i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.</i> |
| <b><u>ABSENTS</u></b>                 | 15 | <i>M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, M. Hervé BORIE, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDL, Mme Florence HAYE.</i>   |
| <b><u>ABSENTS<br/>REPRESENTES</u></b> | 7  | <i>M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou Cisse donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.</i>   |
| <b><u>SECRETAIRE</u></b>              |    | <i>Rabia BERRAI</i>  |

**OBJET** Approbation du versement d'une subvention au club sportif Saint-Denis Emotion

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n° B-2 en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Saint-Denis Emotion,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Considérant que l'association Saint-Denis Emotion, comptant près de 240 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions,

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique de l'athlétisme,

Vu les crédits prévus au budget,

**DELIBERE:**

- Article 1 :** Approuve l'attribution d'une subvention de 35 000 € (trente-cinq mille euros) à l'association Saint-Denis Emotion pour la saison sportive 2020 – 2021.
- Article 2 :** Approuve l'avenant financier n° 5 à ladite convention et autorise le Maire à le signer,
- Article 3 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 40,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317511-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-12.1

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 33 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 33 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 15 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, M. Hervé BORIE, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDL, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Lauréats de l'appel à projets ' Marquons les jeux de notre Empreinte ' - 2ème train  
AB SAINT-DENIS

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes présente un intérêt local important de par la mobilisation des acteurs associatif qu'il porte ;

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre aux associations sportives de porter des initiatives en lien avec la 33<sup>ème</sup> édition des Jeux Olympiques et Paralympiques et en faveur des Dionysiens notamment les plus éloignés des offres sportives traditionnelles,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

- Article 1 :** Approuve la convention entre la commune et l'association « AB SAINT DENIS » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes et autorise le maire à la signer
- Article 2 :** Approuve le versement d'une subvention de 2 500 euros à l'association « AB SAINT DENIS » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » ;
- Article 3 :** La dépense résultant de la présente convention est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 40,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317502-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-12.2

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 33 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

|                                       |    |  |
|---------------------------------------|----|--|
| <b><u>PRÉSENTS</u></b>                | 33 | <i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.</i> |
| <b><u>ABSENTS</u></b>                 | 15 | <i>M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, M. Hervé BORIE, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.</i>  |
| <b><u>ABSENTS<br/>REPRESENTES</u></b> | 7  | <i>M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.</i>   |
| <b><u>SECRETAIRE</u></b>              |    | <i>Rabia BERRAI</i>  |

**OBJET** Appel à projet "Marquons les jeux de notre Empreinte " - approbation du versement d'une subvention à l'association ARTS93 COMMUNIQUE

**LE CONSEIL,**

**OBJET :** Approbation de la convention de partenariat , 2<sup>ème</sup> train, avec l'association « ARTS 93 COMMUNIQUE» sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes présente un intérêt local important de par la mobilisation des acteurs associatif qu'il porte ;

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre aux associations sportives de porter des initiatives en lien avec la 33<sup>ème</sup> édition des Jeux Olympiques et Paralympiques et en faveur des Dionysiens notamment les plus éloignés des offres sportives traditionnelles,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

**Article 1 :** Approuve la convention entre la commune et l'association « ARTS 93 COMMUNIQUE » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes et autorise le maire à la signer

**Article 2 :** Approuve le versement d'une subvention de 3 600 euros à l'association « ARTS 93 COMMUNIQUE » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » ;

**Article 3 :** La dépense résultant de la présente convention est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 40,

A voté à l'unanimité :

Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317503-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 22/12/21

Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-12.3

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 33 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

|                                       |    |  |
|---------------------------------------|----|--|
| <b><u>PRÉSENTS</u></b>                | 33 | <i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.</i> |
| <b><u>ABSENTS</u></b>                 | 15 | <i>M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, M. Hervé BORIE, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDL, Mme Florence HAYE.</i>   |
| <b><u>ABSENTS<br/>REPRESENTES</u></b> | 7  | <i>M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.</i>   |
| <b><u>SECRETAIRE</u></b>              |    | <i>Rabia BERRAI</i>  |

**OBJET** Appel à projet "Marquons les jeux de notre Empreinte" - approbation du versement d'une subvention à l'association GARCIA LORCA

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes présente un intérêt local important de par la mobilisation des acteurs associatif qu'il porte ;

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre aux associations sportives de porter des initiatives en lien avec la 33<sup>ème</sup> édition des Jeux Olympiques et Paralympiques et en faveur des Dionysiens notamment les plus éloignés des offres sportives traditionnelles,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

- Article 1 :** Approuve la convention entre la commune et l'association « GARCIA LORCA » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes et autorise le maire à la signer
- Article 2 :** Approuve le versement d'une subvention de 3 000 euros à l'association « GARCIA LORCA » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » ;
- Article 3 :** La dépense résultant de la présente convention est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 40,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317504-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-12.4

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 33 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

|                                       |    |  |
|---------------------------------------|----|--|
| <b><u>PRÉSENTS</u></b>                | 33 | <i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.</i> |
| <b><u>ABSENTS</u></b>                 | 15 | <i>M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, M. Hervé BORIE, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDL, Mme Florence HAYE.</i>   |
| <b><u>ABSENTS<br/>REPRESENTES</u></b> | 7  | <i>M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.</i>   |
| <b><u>SECRETAIRE</u></b>              |    | <i>Rabia BERRAI</i>  |

**OBJET** Appel à projet "Marquons les jeux de notre Empreinte " - approbation du versement d'une subvention à l'association ICAR

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes présente un intérêt local important de par la mobilisation des acteurs associatif qu'il porte ;

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre aux associations sportives de porter des initiatives en lien avec la 33<sup>ème</sup> édition des Jeux Olympiques et Paralympiques et en faveur des Dionysiens notamment les plus éloignés des offres sportives traditionnelles,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

- Article 1 :** Approuve la convention entre la commune et l'association « ICAR » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes et autorise le maire à la signer
- Article 2 :** Approuve le versement d'une subvention de 4 250 euros à l'association « ICAR » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » ;
- Article 3 :** La dépense résultant de la présente convention est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 40,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317505-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-12.5

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 33 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

|                                       |    |  |
|---------------------------------------|----|--|
| <b><u>PRÉSENTS</u></b>                | 33 | <i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.</i> |
| <b><u>ABSENTS</u></b>                 | 15 | <i>M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, M. Hervé BORIE, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDL, Mme Florence HAYE.</i>   |
| <b><u>ABSENTS<br/>REPRESENTES</u></b> | 7  | <i>M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.</i>   |
| <b><u>SECRETAIRE</u></b>              |    | <i>Rabia BERRAI</i>  |

**OBJET** Appel à projet "Marquons les jeux de notre Empreinte" - approbation du versement d'une subvention à l'association RACING CLUB SAINT-DENIS

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes présente un intérêt local important de par la mobilisation des acteurs associatif qu'il porte ;

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre aux associations sportives de porter des initiatives en lien avec la 33<sup>ème</sup> édition des Jeux Olympiques et Paralympiques et en faveur des Dionysiens notamment les plus éloignés des offres sportives traditionnelles,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

- Article 1 :** Approuve la convention entre la commune et l'association « RACING CLUB DE SAINT DENIS » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes et autorise le maire à la signer
- Article 2 :** Approuve le versement d'une subvention de 4 000 euros à l'association « RACING CLUB DE SAINT DENIS » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » ;
- Article 3 :** La dépense résultant de la présente convention est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 40,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317506-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-12.6

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 34 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 14 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, M. Hervé BORIE, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Appel à projet "Marquons les jeux de notre Empreinte" - approbation du versement d'une subvention à l'association RING HANZAZ

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes présente un intérêt local important de par la mobilisation des acteurs associatif qu'il porte ;

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre aux associations sportives de porter des initiatives en lien avec la 33<sup>ème</sup> édition des Jeux Olympiques et Paralympiques et en faveur des Dionysiens notamment les plus éloignés des offres sportives traditionnelles,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

- Article 1 :** Approuve la convention entre la commune et l'association « RING HANZAZ » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes et autorise le maire à la signer
- Article 2 :** Approuve le versement d'une subvention de 3 500 euros à l'association « RING HANZAZ » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » ;
- Article 3 :** La dépense résultant de la présente convention est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 41,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 41

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317507-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-12.7

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 33 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

|                                       |    |  |
|---------------------------------------|----|--|
| <b><u>PRÉSENTS</u></b>                | 33 | <i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.</i> |
| <b><u>ABSENTS</u></b>                 | 15 | <i>M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, M. Hervé BORIE, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDL, Mme Florence HAYE.</i>   |
| <b><u>ABSENTS<br/>REPRESENTES</u></b> | 7  | <i>M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.</i>   |
| <b><u>SECRETAIRE</u></b>              |    | <i>Rabia BERRAI</i>  |

**OBJET** Appel à projet "Marquons les jeux de notre Empreinte " - approbation du versement d'une subvention à l'association SAINT DENIS UNION SPORT TENNIS DE TABLE

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes présente un intérêt local important de par la mobilisation des acteurs associatif qu'il porte ;

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre aux associations sportives de porter des initiatives en lien avec la 33<sup>ème</sup> édition des Jeux Olympiques et Paralympiques et en faveur des Dionysiens notamment les plus éloignés des offres sportives traditionnelles,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

- Article 1 :** Approuve la convention entre la commune et l'association « SAINT DENIS TENNIS DE TABLE » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes et autorise le maire à la signer
- Article 2 :** Approuve le versement d'une subvention de 2 500 euros à l'association « SAINT DENIS TENNIS DE TABLE » sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » ;
- Article 3 :** La dépense résultant de la présente convention est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 40,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317508-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-12.8

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 33 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

|                                       |    |  |
|---------------------------------------|----|--|
| <b><u>PRÉSENTS</u></b>                | 33 | <i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.</i> |
| <b><u>ABSENTS</u></b>                 | 15 | <i>M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, M. Hervé BORIE, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.</i>  |
| <b><u>ABSENTS<br/>REPRESENTES</u></b> | 7  | <i>M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.</i>   |
| <b><u>SECRETAIRE</u></b>              |    | <i>Rabia BERRAI</i>  |

**OBJET** Appel à projet "Marquons les jeux de notre Empreinte " - approbation du versement d'une subvention à l'association:SAINT DENIS UNION SPORT RUGBY

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant que l'appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes présente un intérêt local important de par la mobilisation des acteurs associatif qu'il porte ;

Considérant l'intérêt pour la ville de permettre aux associations sportives de porter des initiatives en lien avec la 33<sup>ème</sup> édition des Jeux Olympiques et Paralympiques et en faveur des Dionysiens notamment les plus éloignés des offres sportives traditionnelles,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

- Article 1 :** Approuve la convention entre la commune et l'association « SDUS» sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » pour un olympisme en actes et autorise le maire à la signer
- Article 2 :** Approuve le versement d'une subvention de 10 000 euros à l'association « SDUS» sur appel à projets « Marquons les jeux de notre empreinte » ;
- Article 3 :** La dépense résultant de la présente convention est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 40,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317509-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-13.1

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 33 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 33 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 15 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Approbation du versement d'une subvention à ARTEFACT 93

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par ARTEFACT 93 au titre de sa participation à l'organisation des Foires de Noël dans le cadre des animations de fin d'année 2021,

Considérant que les Foires de Noël organisées par Plaine Commune depuis 2008 constituent un point fort des animations de fin d'année opérées sur la commune de Saint-Denis,

Considérant que cette opération, qui concourt à l'animation de la ville pour les fêtes de fin d'année, relève d'un partenariat entre Plaine Commune, la ville de Saint-Denis et Artefact 93, et qu'il y a lieu de conclure une convention de tripartite entre les parties-prenantes des Foires de Noël pour l'année 2021,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

## **D E L I B E R E**

**Article 1er :** Est approuvée, et Monsieur Mathieu Hanotin, Maire, autorisé à signer la convention ci-annexée à conclure entre la commune de Saint-Denis, l'établissement public territorial de Plaine Commune et l'association Artefact 93.

**Article 2 :** Est approuvé le versement d'une subvention de 20 000 € (vingt mille euros) à l'association Artefact 93 au titre de l'année 2021.

**Article 3 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 40,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317665-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-13.2

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 33 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 33 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 15 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Approbation du versement d'une subvention à l'Association de Développement du Quartier Stade de France.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu l'objectif de l'Association du Développement et d'Animation du Quartier Stade de France de redynamiser et de renforcer l'attractivité des commerçants par des opérations commerciales et des actions de communication récurrentes du quartier,

Considérant sa politique de reconquête commerciale, sa volonté de fédérer les entités économiques du quartier et son besoin renforcer l'attractivité de la zone,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

**D E L I B E R E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvé le versement d'une subvention de 10 000 € (dix mille euros) à l'Association de Développement et d'Animation du Quartier Stade de France – ADAQ au titre de l'année 2021.

**Article 2** : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 40,

A voté à l'unanimité :

Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317666-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 22/12/21

Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°B-14

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 32 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

|                                       |    |  |
|---------------------------------------|----|--|
| <b><u>PRÉSENTS</u></b>                | 32 | <i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOU DJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.</i> |
| <b><u>ABSENTS</u></b>                 | 16 | <i>M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.</i>   |
| <b><u>ABSENTS<br/>REPRESENTES</u></b> | 7  | <i>M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.</i>   |
| <b><u>SECRETAIRE</u></b>              |    | <i>Rabia BERRAI</i>  |
| <b><u>OBJET</u></b>                   |    | Participation au nouvel orchestre DEMOS - Renouvellement de la convention pour 2021 -2022 - 2023   |

LE CONSEIL,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la convention triennale de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association LA CITE DE LA MUSIQUE – PHILHARMONIE DE PARIS au titre des années 2018 à 2021, approuvée par délibération n° B-34 du Conseil municipal en date du 4 octobre 2018,

Considérant la volonté municipale de favoriser l'accès à une culture musicale,

Considérant le projet DEMOS (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale), projet d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale en direction des jeunes des quartiers,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **LA CITE DE LA MUSIQUE – PHILHARMONIE DE PARIS** au titre des années 2021 à 2023,

Vu le projet de convention triennale ci-après annexé,

**DÉLIBÈRE:**

**Article 1 :** approuve la convention de partenariat 2021-2023 **jointe en annexe** et autorise Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **LA CITE DE LA MUSIQUE – PHILHARMONIE DE PARIS**,

**Article 2 :** Est approuvé le versement d'une subvention pour soutenir son projet DEMOS d'un montant de **7 000 €** (Sept mille euros) à **la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris** au titre de l'année 2021.

**Article 3 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 39,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317435-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°C-1

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 32 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 32 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOU DJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 16 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDL, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour 2021:  
-Approbation du montant définitif à verser à l'EPT Plaine Commune

**LE CONSEIL,**

Vu les articles L2121-29 et L.5219-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Loi n° 2015-997 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe et créant la Métropole du Grand Paris, notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1659 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Établissement public territorial dont le siège est à Saint-Denis,

Vu l'ordonnance n° 2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la Métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situées dans ses limites territoriales,

Vu le compte-rendu de la CLECT du 17 novembre 2021,

Vu le budget primitif 2021 de la ville de Saint-Denis adopté par le Conseil municipal le 19 décembre 2020,

Considérant qu'il convient d'approuver la révision du Fonds de Compensation des Charges Territoriales 2021 conformément au XI de l'article L.5219-5 du Code Général des Collectivités Territoriales visé supra,

**DELIBERE:**

**Article 1<sup>er</sup>:** Approuve le montant définitif du Fonds de Compensation des Charges Territoriales 2021 à verser à l'EPT Plaine Commune arrêté à la somme de 40 071 629 € (quarante millions soixante et onze mille et six cent vingt-neuf euros).

**Article 2:** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 39,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317620-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°C-2

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 32 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 32 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOU DJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 16 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDL, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Garantie annuelle à l'Agence France Locale:  
Approbation de son renouvellement pour l'année 2022

**LE CONSEIL,**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1611-3-2,

VU la délibération de délégation du conseil municipal n°A-3 en date du 4 juillet 2020 ayant confié au maire la délégation en matière d'emprunts en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

VU la délibération du conseil municipal n°B-3, en date du 18 septembre 2014 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la commune de Saint-Denis,

VU les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale,

CONSIDÉRANT la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains de ses créanciers et à hauteur de l'encours de dette de la commune, afin que la commune de Saint-Denis puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence,

VU le document décrivant le mécanisme de la garantie, soit le modèle 2016-1 en vigueur depuis le 30 avril 2016,

## **DÉLIBÈRE:**

**ARTICLE 1er :** OCTROIE la garantie de la commune de Saint-Denis à l'Agence France Locale dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale :

- le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2022 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Saint-Denis est autorisée à souscrire pendant l'année 2022, le cas échéant augmenté du montant des crédits du membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale,
- la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la commune de Saint-Denis pendant l'année 2022 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
- la garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale,
- si la garantie est appelée, la commune de Saint-Denis s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,
- le nombre de garanties octroyées par le maire de la commune de Saint-Denis au titre de l'année 2022 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE le maire de la commune de Saint-Denis, pendant l'année 2022, à signer le ou les engagements de garantie pris par la commune de Saint-Denis, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie et figurant en annexe.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE le maire de la commune de Saint-Denis à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 39,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317619-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°C-3

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 32 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 32 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOU DJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 16 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDL, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Appel d'offres ouvert - Acquisition d'équipements de cuisine pour la cuisine centrale et les offices de restauration

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et notamment ses articles L2124-1 et L2124-2 et L2125-1 ;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment ses articles R2124-1, R2124-2, R2131-16, R2131-17, R2162-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2021 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres pour l'acquisition d'équipements de cuisine pour la cuisine centrale et les offices de restauration de la ville de Saint-Denis ;

**DELIBERE :**

**Article 1 :** Est autorisée la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord cadre à bons de commande à prix unitaire pour l'acquisition d'équipements de cuisine pour la cuisine centrale et les offices de restauration de la ville de Saint-Denis ;

**Article 2 :** Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

**Article 3 :** La durée de l'accord cadre est de 1 an à compter du 20 février 2022 ou de la date de notification si postérieure et sera reconductible 3 fois par période d'un an soit une durée maximale de 4 ans.

**Article 4 :** L'accord-cadre est estimé à 360 000 € HT par an, soit 1 440 000 € HT sur toute la durée de l'accord-cadre.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande alloti, estimé et divisé comme suit :

| Allotissement                                    | Estimation HT par période | Montant minimum HT par période | Montant maximum HT par période |
|--|---------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| LOT 1 - Electroménagers et accessoires           | 300 000                   | Sans minimum                   | 500 000                        |
| LOT 2 - Chariots, gamme inox et divers matériels | 30 000                    | Sans minimum                   | 100 000                        |
| LOT 3 - Equipements ergonomiques                 | 30 000                    | Sans minimum                   | 100 000                        |

**Article 5:** Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre et le ou les marchés à venir ;

**Article 6 :** En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres et marchés consécutifs ;

**Article 7 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 39,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317622-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°C-4

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

31 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

17 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, Mme André MINC, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE**

*Rabia BERRAI*

**OBJET**

Désaffectation et déclassement, puis cession d'un terrain situé avenue Sacco et Vanzetti à Saint-Denis à la SCI PHOX, cadastré section A n° 161

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu les articles L 421.5 et suivants et R 421.2 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Seine Saint-Denis du 18/10/2021,

Vu le projet de création par la SCI PHOX d'un magasin de produits frais, situé sur la commune de Pierrefitte et limitrophe du quartier Pierre Sémard à Saint-Denis,

Considérant que la Commune de Saint-Denis est propriétaire d'une parcelle de terrain qui se trouvera enclavée entre l'implantation du futur magasin O Frais et un ensemble de logements,

Considérant que la SCI PHOX souhaite acquérir la parcelle cadastrée section A n° 161 afin de l'intégrer à son projet, et

lui donner une destination d'espace vert.

Considérant qu'il y a lieu de désaffecter et déclasser du domaine public ladite parcelle,

Considérant que la cession de ladite parcelle empêchera que sa situation d'enclavement rende impossible son entretien;

Considérant qu'il y a lieu de céder la parcelle cadastrée section A n° 161 à la SCI PHOX ou toute autre société créée à cet effet, à l'euro symbolique,

Considérant qu'il convient de passer outre l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques,

**DELIBERE:**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Autorise la désaffectation et le déclassement du Domaine public de la parcelle cadastrée section A n° 161, sise rue Sacco et Vanzetti à Saint-Denis,

**ARTICLE 2** : Accepte la cession de la parcelle située rue Sacco et Vanzetti pour 55 m<sup>2</sup>, cadastrée section A n° 161, au profit de la SCI PHOX, sise 54/58 allée du Plateau, 93250 VILLEMOMBLE, ou toute autre société créée à cet effet, à l'euro symbolique,

**ARTICLE 3** : Décide de passer outre l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques,

**ARTICLE 4** : Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ladite cession.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 38,

A voté à l'unanimité :

Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317640-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 22/12/21

Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°C-5

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

31 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

17 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, Mme André MINC, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE**

*Rabia BERRAI*

**OBJET**

ZAC Landy-Pleyel - Rétrocession par la Société d'Economie Mixte d'espaces publics.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L 2241 et suivants,

Vu le plan de cession réalisé par le cabinet de géomètre ATGT, ci-annexé,

Vu l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Seine Saint-Denis du 25/11/2021, ci-après annexé,

Considérant que, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Landy Pleyel, la SEM Plaine Commune Développement a réalisé un ensemble de voies publiques,

Considérant que la SEM Plaine Commune Développement doit remettre à la Commune de Saint-Denis lesdites voiries cadastrées : BX n° 71-75-78-81-82-84-93-94-193pb-195-115-124 et CE n° 144-108-113-147, le tout pour une superficie de 7 008 m<sup>2</sup>.

Considérant qu'il y a lieu d'acquérir ces parcelles à l'euro symbolique auprès de la SEM Plaine Commune

Développement,

**DELIBERE:**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Approuve l'acquisition à l'euro symbolique, auprès de la SEM Plaine Commune Développement sise 17/19 rue de la Métallurgie à Saint-Denis, des parcelles cadastrées section BX n° 71-75-78-81-82-84-93-94-193pb-195-115-124 et CE n° 144-108-113-147, le tout pour une superficie de 7 008 m<sup>2</sup>.

**ARTICLE 2** : approuve le classement dans le domaine public communal, des parcelles ci-dessus décrites,

**ARTICLE 3** : Autorise Monsieur le Maire, à signer tous les documents relatifs auxdites acquisitions.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 38,

A voté à l'unanimité :

Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317641-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 22/12/21

Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°C-6

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 31 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 17 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, Mme André MINC, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Approbation de la convention avec l'Établissement Public de Santé Ville Evrard pour la coordination du Conseil Local en Santé Mentale

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville de Saint-Denis anime depuis 2013, un conseil local en santé mentale qui vise à réunir les services de la commune, de psychiatrie et de pédopsychiatrie intervenant sur le territoire, les professionnels des secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux, les usagers et les aidants;

Considérant que le CLSM œuvre à la définition en commun des politiques locales de santé mentale et des actions à entreprendre pour l'amélioration de la prise en charge et du devenir des personnes souffrant de troubles psychiques sur le territoire;

Considérant que l'ARS par l'entremise de l'EPS Ville Evrard contribue financièrement au fonctionnement de cette instance;

Vu le projet de convention ci-après annexée,

**DELIBERE:**

**Article unique** : approuve les termes de la convention de partenariat à conclure entre l'établissement public de santé de Ville-Evrard et la ville de Saint-Denis et autorise le Maire à la signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 38,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317657-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21



Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 38,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317656-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°C-8

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

31 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

17 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, Mme André MINC, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE**

*Rabia BERRAI*

**OBJET**

Adhésion au Contrat Eau, Trame Verte et Bleue, Climat des Plaines et Coteaux de la Seine Centrale Urbaine 2022-2024

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le diagnostic du bassin versant Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine réalisé en 2013 et le diagnostic Trame verte et bleue réalisé en 2019 ;

Vu le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine (2020-2024) et ses quatre enjeux ;

Vu l'approbation de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie par le comité de bassin en décembre 2016 ;

Considérant que le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 permettra d'obtenir un financement prioritaire de l'agence de l'eau Seine-Normandie, de la Région Île-de-France et de la Métropole du Grand Paris (pour les territoires métropolitains ou dans une logique d'amont/aval du bassin versant), et également une programmation pluriannuelle et une visibilité des projets des signataires ;

Considérant que le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 permettra d'obtenir un appui aux porteurs de projets par la cellule d'animation du Contrat et un suivi permettant la mise en œuvre du Contrat ;

Considérant que la Ville de Saint-Denis propose d'inscrire des opérations répondant aux enjeux et objectifs du Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 ;

Considérant que, par cette signature, la Ville de Saint-Denis s'engage dans une démarche collective en faveur de la protection et la restauration de la ressource en eau, de la biodiversité, de la nature en ville et de l'adaptation au changement climatique.

Considérant en conséquence que la commune de Saint-Denis, dans le cadre de ses compétences, souhaite adhérer à ce Contrat et s'engager sur son plan d'actions sur 2022-2024;

**DELIBERE:**

**Article 1<sup>er</sup>: APPROUVE** le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 ;

**Article 2: S'ENGAGE** à respecter les objectifs et les priorités du Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 et à mettre en œuvre les actions inscrites dans le plan d'action 2022-2024 annexé pour lesquelles la Ville de Saint-Denis, est maître d'ouvrage pour un montant estimatif total de 1 016 000 € HT ;

**Article 3: AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 et les documents afférents ;

**Article 4: APPROUVE** les objectifs et le contenu de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie ;

**Article 5: AUTORISE** la Ville de Saint-Denis à signer la déclaration d'engagement annexée à la présente délibération pour l'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 38,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317567-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°C-9.1

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

31 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

17 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, Mme André MINC, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE**

*Rabia BERRAI*

**OBJET**

Projets des établissements secondaires soutenus dans le cadre de l'appel à projet "Prévention des violences": Approbation du versement d'une subvention au collège La Courtille

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le soutien de la commune aux projets de prévention des violences avalisés par le conseil d'administration du collège La Courtille

Vu les crédits prévus au budget,

**DELIBERE :**

**Article 1 :** approuve le versement d'une subvention au collège La Courtille, 12 rue Jacques Vache à Saint-Denis pour le projet suivant:

- « Cité cinéma » de 2 500 euros (deux mille cinq cents euros)

**Article 2** : les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 38,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317642-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°C-9.2

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

31 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

17 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, Mme André MINC, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE**

*Rabia BERRAI*

**OBJET**

Projets des établissements secondaires soutenus dans le cadre de l'appel à projet "Prévention des violences": Approbation du versement d'une subvention au collège Jean Lurçat

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le soutien de la commune aux projets de prévention des violences avalisés par le conseil d'administration du collège Jean Lurçat

Vu les crédits prévus au budget,

**DELIBERE :**

**Article 1 :** approuve le versement d'une subvention au collège Jean Lurçat, 22 rue d'Alembert à Saint-Denis pour les projets suivants :

- « Lutter contre le cyber-harcèlement et le cybersexisme » de 1000 euros (mille euros)
- « L'art et les mots, une arme pour combattre les maux » de 560 euros (cinq cent soixante euros)

**Article 2** : les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 38,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317643-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°C-10.1

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 31 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 17 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, Mme André MINC, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements du second degré - Versement d'une subvention au lycée Suger.

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du lycée Suger

**DELIBERE :**

**Article 1** : approuve le versement d'une subvention au lycée Suger, 6 rue Le Roy des Barres à Saint-Denis pour les projets suivants :

- « Illustration sérigraphiée » de 700 euros (sept cent euros)
- « Paix, ville et cultures du monde » de 840 euros (huit cent quarante euros)

-  
**Article 2 :** la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 38,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317644-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°C-10.2

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

31 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

17 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, Mme André MINC, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE**

*Rabia BERRAI*

**OBJET**

Soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements du second degré - Versement d'une subvention au lycée de l' E.N.N.A.

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du lycée de L'E.N.N.A

**DELIBERE :**

**Article 1 :** approuve le versement d'une subvention au lycée de l' E.N.N.A, place du 8 mai 1945 à Saint-Denis pour le projet suivant :

- « Former des citoyens éco-responsables » de 1 000 euros (mille euros)

**Article 2 :** la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 38,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317645-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°C-10.3

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

31 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

17 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, Mme André MINC, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE**

*Rabia BERRAI*

**OBJET**

Soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements du second degré - Versement d'une subvention au collège Iqbal Masih.

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Iqbal Masih

**DELIBERE :**

**Article 1 :** approuve le versement d'une subvention au collège Iqbal Masih, 6 rue Jermont à Saint-Denis pour les projet suivant :

- « Le photojournalisme au XXIe siècle : approche théorique et pratique » de 800 euros  
(huit cent euros)

**Article 2 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 38,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317646-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°C-10.4

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

31 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

17 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, Mme André MINC, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE**

*Rabia BERRAI*

**OBJET**

Soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements du second degré - Versement d'une subvention au lycée Paul Eluard.

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du lycée Paul Eluard

**DELIBERE :**

**Article 1 :** approuve le versement d'une subvention au lycée Paul Eluard, 15/17 avenue Jean Moulin à Saint-Denis pour le projet suivant :

- « Comprendre le photojournalisme au XXI<sup>e</sup> siècle et le rôle des images dans l'information » de 1 000 euros (mille euros)
- « Découverte sportive et écologique de la côte atlantique » de 500 (cinq cent euros)

**Article 2 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 38,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317647-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°C-10.5

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 31 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 17 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, Mme André MINC, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements du second degré - Versement d'une subvention au collège Elsa Triolet.

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Elsa Triolet

**DELIBERE :**

**Article 1 :** approuve le versement d'une subvention au collège Elsa Triolet, passage de la colombe à Saint-Denis pour les projets suivants :

- « Parcours citoyen/citoyenne : Education à l'égalité filles-garçons et à la sexualité » de 500 euros (cinq cent euros)
- « Mémoire des temps d'esclavage » de 1 000 euros (mille euros)

**Article 2 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique

correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 38,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317648-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°C-10.6

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

31 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

17 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, Mme André MINC, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE**

*Rabia BERRAI*

**OBJET**

Soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements du second degré - Versement d'une subvention au collège Pierre de Geyter.

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Pierre de Geyter

**DELIBERE:**

**Article 1** : approuve le versement d'une subvention au collège Pierre De Geyter, 60 boulevard Marcel Sembat à Saint-Denis pour les projets suivants :

- « Ateliers d'improvisation théâtrale » de 1 000 euros (mille euros)
- « Sciences et EPS autour des jeux olympiques et du développement durable » de 1 000€ (mille euros)
- « Entre histoire et mémoires : comprendre les guerres mondiales » de 1 000€ (mille euros)
- « Sort et santé » de 1 000€ (mille euros)

**Article 2 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 38,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317649-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°C-10.7

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

31 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

17 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, Mme André MINC, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE**

*Rabia BERRAI*

**OBJET**

Soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements du second degré - Versement d'une subvention au collège Dora Maar.

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs évalués par le conseil d'administration du collège Dora Maar

**DELIBERE :**

**Article 1 :** approuve le versement d'une subvention au collège Dora Maar 41 Rue Ampère, à Saint-Denis pour le projet suivant :

- « Théâtre à lire et à écrire » de 148 euros (cent quarante-huit euros)

**Article 2 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 38,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317650-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°C-10.8

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 31 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 17 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, Mme André MINC, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS** 7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements du second degré - Versement d'une subvention au collège Jean Lurçat.

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Jean Lurçat

**DELIBERE :**

**Article 1 :** approuve le versement d'une subvention au collège Jean Lurçat, 22 rue d'Alembert à Saint-Denis pour les projets suivants :

- « Développons le développement durable ! » de 1 000 euros (mille euros)
- « Culture Hip Hop » de 1 000 euros (mille euros)

**Article 2 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 38,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317651-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°C-11

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 31 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 17 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, Mme André MINC, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS  
REPRESENTES** 7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Avenant portant prorogation de la convention PEDT 2018-2021

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1, R. 551.13 et D. 521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

Vu la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial à laquelle est associée la charte qualité plan mercredi de la commune

Considérant qu'il convient de proroger la convention PEDT pour une durée de un an;

Vu le projet d'avenant ci-après annexé,

**DELIBERE:**

**ARTICLE UNIQUE :** Est approuvé et Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, autorisé à signer, l'avenant à la convention relative à la mise en œuvre d'un projet éducatif territorial /plan mercredi sur la collectivité de de Saint-Denis, prorogeant cette dernière pour un an.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 38,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317660-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°C-12

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

31 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

17 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, Mme André MINC, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE**

*Rabia BERRAI*

**OBJET**

Nouvelle sectorisation scolaire des logements situés rue Wangari Muta Maathai. (Anciennement Chemin de Crèvecœur).

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu L'article L.212-7 de la loi du 13 août 2004 du code de l'éducation qui stipule pour les communes qui ont plusieurs écoles publiques, que le ressort de chacune des écoles est déterminé par arrêté du maire.

Vu l'article L.131-5 du Code de l'Education, qui prévoit qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les secteurs de recrutement des écoles publiques situées sur le territoire communal.

Considérant que dans le cadre du NPNRU de Franc Moisin, il est nécessaire de repenser cette sectorisation en la répartissant entre 2 pôles scolaires: celui de Franc Moisin et de Cosmonautes.

Considérant la proximité des bâtiments 43 et 47 chemin de Crèvecœur, nouvellement rue Wangari Muta Maathai avec l'école Primaire Cosmonautes,

Considérant que cette situation géographique permet d'affecter ces numéros à cet établissement.

**DELIBERE :**

**Article Unique:** Approuve la modification de sectorisation scolaire de la rue Wangari Muta Maathai (anciennement chemin de Crèvecoeur), n° 43 à 47, ces numéros étant affectés à l'école Cosmonautes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 38,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317277-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°C-13

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** 31 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS** 17 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, Mme André MINC, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS** 7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aïssatou Cisse donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETARE** *Rabia BERRAI*

**OBJET** Approbation des créations et suppressions de postes

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 2121-29 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale

Vu l'avis des Comités Techniques Paritaires du 8 et 9 décembre 2021;

Vu le tableau des postes permanents ;

**DELIBERE :**

**Article 1 er :**

Pour répondre aux besoins de la collectivité et intégrer la réorganisation de certaines directions, il est nécessaire de procéder aux créations et suppressions des postes suivants :

**Direction de la Santé**

Service infirmier des CMS

| Fonctions                           | Catégorie | Cadre d'emplois             | Effectif |
|-------------------------------------|-----------|-----------------------------|----------|
| Infirmier.ère                       | A         | Infirmier en soins généraux | -2       |
| Infirmier.ère de pratiques avancées | A         | Infirmier en soins généraux | +2       |
| Infirmier.ère                       | A         | Infirmier en soins généraux | +1       |

Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)

| Fonctions  | Catégorie | Cadre d'emplois          | Effectif |
|--|-----------|--------------------------|----------|
| Educateur.trice spécialisé.e (temps non complet 50%) | A         | Assistant socio-éducatif | -1       |
| Educateur.trice spécialisé.e (temps complet )        | A         | Assistant socio-éducatif | +1       |

Direction de l'Habitat durable

| Fonctions   | Catégorie | Cadre d'emplois       | Effectif |
|---|-----------|-----------------------|----------|
| Responsable du service Mission Habitat insalubre      | A         | Ingénieur/Attaché     | -1       |
| Directeur.trice de la direction habitat durable       | A         | Ingénieur/Attaché     | +1       |
| Responsable du service communal d'hygiène et de santé | A         | Ingénieur/Attaché     | +1       |
| Secrétaire  | C         | Adjoint administratif | +1       |
| Inspecteur pôle insalubrité                           | B         | Technicien            | -1       |
| Ingénieur sanitaire                                   | A         | Ingénieur/Attaché     | +1       |
| Responsable du pôle sécurité bâtiment                 | A         | Ingénieur             | -1       |
| Responsable équipe sécurité                           | A         | Ingénieur/Attaché     | +1       |
| Responsable de l'unité santé environnement            | A         | Ingénieur             | -1       |
| Responsable équipe salubrité                          | A         | Ingénieur/Attaché     | +1       |
| Responsable technique du pôle salubrité               | A         | Ingénieur             | -1       |
| Ingénieur sanitaire                                   | A         | Ingénieur/Attaché     | +1       |
| Inspecteur  | B         | Technicien            | -1       |
| Gestionnaire administrative et financier              | B         | Rédacteur             | +1       |

**Article 2 :** Tous les emplois créés par cette délibération pourront être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 et sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 pour les emplois de catégorie A.

**Article 3 :** Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 38,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317747-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021  
N°C-14

Le jeudi 16 décembre 2021 à

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 10 décembre 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS**

31 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, Mme Marie Claire NUFFER, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

**ABSENTS**

17 *M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, Mme André MINC, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, M. Christophe DURIEUX, Mme Judith AMOO, M. Bakary SOUKOUNA, M. Spencer LAIDLI, Mme Florence HAYE.*

**ABSENTS**

**REPRESENTES**

7 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Abdelmajid BOUHENNA donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

**SECRETAIRE**

*Rabia BERRAI*

**OBJET**

Réutilisation des documents et données hors open data conservés par les Archives municipales de Saint-Denis : adoption d'un contrat de licence type

**LE CONSEIL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2242-1,

Vu le code du patrimoine et notamment son article L.213-6,

Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment sa première partie relative à la propriété littéraire et artistique,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L.321-2,

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2020,

Considérant que le champ d'application de la licence ouverte *open data* adoptée par le Conseil municipal le 17 décembre 2020 exclut les documents sur lesquels des tiers détiennent des droits de propriété intellectuelle,

Considérant que le service des archives collecte et conserve des archives publiques sur lesquels des tiers

détiennent des droits de propriété intellectuelle,

Considérant par ailleurs que le service des archives collecte et conserve des archives privées reçues en don par la Ville de Saint-Denis et sur lesquels des tiers détiennent des droits de propriété intellectuelle,

Considérant que des contrats de cession non-exclusive des droits patrimoniaux autorisent le service des archives à accorder, le cas échéant, des licences de réutilisation aux services et établissements communaux ainsi qu'à des tiers,

Considérant que le contrat de licence type permet à l'utilisateur de demander la réutilisation d'un ou de plusieurs documents et au service des archives d'autoriser ou de refuser la réutilisation de chacun d'entre eux,

#### **DÉLIBÈRE:**

**Article 1 :** Approuve le contrat de licence type ci-après annexé;

**Article 2 :** Dit que le champ d'application de ce contrat de licence se limite exclusivement aux documents d'archives publiques ou d'archives privées sur lesquels des tiers détiennent des droits de propriété intellectuelle.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 38,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20211216-lmc1317476-DE-1-1  
Date AR :  
Date AR : 22/12/21  
Date publication : 22/12/21